

Compte rendu du conseil d'UFR du 14 janvier 2016

Membres élus présents : Atef Asnacios, Lucie Bouchu, Matteo Cacciari, Arache Djannati-Atai, Fabrice Dodu (représenté par C. Jacquard), Tanguy Fardet (représenté par F. Lamy), Raphael Galicher, Matthias González, Catherine Jacquard, Frédéric Lamy, François-Olivier Lacaille, Solène Long, Simona Mei, Fabrizio Minganti, Jaysen Nelayah, Etienne Parizot, Melissa Ridet, Cécile Roucelle, Angela Vasanelli, Véronique van Elewick (représentée par M. González).

Invités permanents présents : François Gallet, Francis Richard, Nadia Touazi, Vincent Repain

François Gallet est président de séance ; Matthias González est secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du CUFR précédent

Le compte rendu CUFR du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Changement règlement intérieur

Le règlement intérieur actuel de l'UFR (approuvé par le CUFR du 19/10/11) stipule :
« En cas d'empêchement, un membre votant peut donner procuration à un autre membre votant appartenant au même collège, dans la limite d'une procuration par membre. »

Il est convenu d'assouplir la règle d'appartenance au même collège, sauf lors de conseils restreints (pour les promotions des enseignants-chercheurs par exemple où les demandes concernant les personnes de rang A ne sont étudiées que par les membres de rang A du CUFR). Il est donc proposé de remplacer la phrase du règlement intérieur par :
« En cas d'empêchement, un membre votant peut donner procuration à un autre membre votant, dans la limite d'une procuration par membre. Toutefois, lors d'un conseil restreint, la procuration devra être donnée à un membre votant appartenant au même collège ».

La proposition est soumise au vote : adoption à l'unanimité.

C. Jacquard soulève le fait que prochainement L. Bouchu et elle-même seront en congé maternité et que le nombre de BIATSS présent au conseil sera donc réduit de moitié. Elle demande s'il serait possible que Cyril CHACON-CARILLO (4^{ème} candidat non élu sur leur liste lors des élections au CUFR) puisse être invité pendant cette période pour participer aux débats sans droit de vote.

La proposition est soumise au vote : adoption à l'unanimité.

3. Discussion et vote du budget prévisionnel 2016 de l'UFR

N. Touazi présente le budget de l'UFR (cf. pièces jointes).

Les crédits de l'UFR viennent d'une part de la dotation de l'université et des ressources propres. Ces crédits sont ensuite répartis en centres financiers pour être dépensés : diplômes, bibliothèque, pilotage UFR, pilotage recherche. Le but de ce CUFR est de voter la répartition du budget dans les centres financiers ainsi que le détail du pilotage recherche.

Dotation université : En ce qui concerne les crédits pédagogiques, la dotation de l'université (75k€) est stable par rapport à 2015. La dotation pour la bibliothèque de 5k€ est aussi reconduit. En ce qui concerne les écoles doctorales, seules l'ED127 et l'ED564 (total de 12k€) apparaissent dans le budget car le budget de l'ED560 est entièrement géré à STEP. La dotation en heures complémentaires est de 3.5k€. L'UFR prélève 10% sur la dotation des laboratoires ainsi que 3% sur les actions structurantes (bibliothèque, salle blanche, microscope électronique, François Arago Center - FACe, Paris Center for Cosmological Physics - PCCP). La somme de ces deux prélèvements correspond à 80k€.

Ressources propres : La taxe d'apprentissage rapporte 30k€, la formation continue 215k€, le mécénat (Bouygues...) 100k€, l'IDEX double licence 60k€. Les compensations IUF correspondent à 88k€ (16 IUF cette année) et les compensations pour délégations 93k€ (environ 6-7 par an). Actuellement une partie de ces compensations est utilisée via des contrats d'ATER ou des monitorats, et le reste en heures complémentaires.

Pilotage recherche : En plus des prélèvements sur la dotation université, l'UFR prélève aussi 10% sur les ressources propres correspondant à 25k€. La somme de tous ces prélèvements correspond aux 105k€ attribués au pilotage recherche.

M. Cacciari propose de réfléchir à prélever à l'avenir un petit pourcentage sur les contrats ANR et ERC arrivant dans les laboratoires de l'UFR. Cela permettrait de récupérer des sommes conséquentes pour pouvoir ensuite financer des demandes type BQR. A. Vasanelli craint que cela ne fasse trop car l'université et les laboratoires prélèvent déjà ces contrats.

La répartition du budget de l'UFR tel que proposé dans la colonne « net à installer dans les CF » du document en annexe est soumise au vote : adoption à l'unanimité.

S'engage alors la discussion sur la répartition des 105k€ du pilotage de la recherche. Par rapport à l'année précédente, il est proposé de regrouper les trois plus petites lignes magasin, mobilier/salles/amphis et soutien aux conférences dans une seule ligne « fonds d'intervention UFR ». Cela permettra d'augmenter le montant de la ligne et de pouvoir engager ponctuellement des sommes importantes imprévues. Suite à une remarque sur le faible montant de la ligne « mobilier, salles, amphis », V. Repain précise qu'une centaine de k€ environ est dépensée chaque année par les services techniques de l'université pour l'entretien et la maintenance des bâtiments et n'apparaissent pas dans le budget de l'UFR.

Il est proposé de faire la répartition suivante : 12k€ de fonds d'intervention, 20k€ de fonctionnement bibliothèque, 10k€ d'abonnement Mathematica et 63k€ de

rémunération des stages (cette rémunération étant redistribuée dans les laboratoires au prorata des doctorants inscrits à Paris Diderot dans ledit laboratoire).
Cette proposition de répartition du pilotage est soumise au vote : adoption à l'unanimité.

4. Avis du conseil sur la nomination de Laurent Limat à la direction de MSC

En remplacement de L. Auvray, le conseil de laboratoire de MSC a voté pour la nomination de Laurent Limat à la direction du laboratoire et demande au CUFR son avis sur cette nomination.

Avis favorable adopté à l'unanimité moins 1 abstention

Fabrizio Minganti quitte la séance.

5. Avis du conseil sur le document de synthèse du DSOM

F. Gallet est appelé à une réunion à la présidence le 2 février 2016 pour signature du document de synthèse du DSOM. F. Gallet propose d'y aller avec A. Asnacios et M. Cacciari puisque l'élection du futur directeur n'aura pas encore eu lieu. A. Asnacios et M. Cacciari acceptent.

Une discussion s'engage sur la conséquence de signer le document. E. Parizot pense que signer n'engage en rien et signifie simplement d'acter le bilan qui a été fait. A. Asnacios craint que cela nous contraigne ensuite sur certains points, comme la proposition de fusion des UFR chimie/STEP/physique.

A. Vasanelli propose de passer en revue une à une les réponses de la présidence aux différents points du document. F. Richard informe que c'est effectivement le parti pris par plusieurs UFR : donner un avis réfléchi sur chaque point de réflexion levés par la présidence dans le document.

Voici les commentaires proposés par le CUFR aux différentes réponses de la présidence dans le document.

Concernant la formation continue : « la mise en place de nouvelles formations a un coût, comment l'université peut-elle faciliter concrètement cette mise en place, au moins dans les premières années ? »

Concernant les promotions des MCF : « Le problème est loin d'être « en voie de résolution ». On rappelle qu'il y a environ 40 MdC à l'UFR en attente d'une promotion dans les années à venir. L'UFR continuera de demander des postes 46-3, tout en maintenant les équilibres de recrutement nécessaires, mais appelle à d'autres initiatives conjointes, au niveau de l'établissement et au niveau supra-universitaire car c'est un problème autant national que local. »

F. Gallet précise que lors de la mandature précédente il y a eu 1 poste 46-3 par an. A. Djannati-Atai insiste sur le fait qu'un tel manque d'évolution de carrière est un problème profond de reconnaissance des enseignants-chercheurs. E. Parizot souligne qu'à nombre de postes constant, promouvoir tous les MCF en PR implique de fait de ne plus faire de recrutement MCF et qu'un juste équilibre devra être trouvé.

Concernant la double licence physique-chimie : « L'UFR souhaite que, avec l'appui de l'établissement, l'IDEX renouvelle son soutien à cette initiative pédagogique conçue pour être pérennisée. Sinon, l'UFR espère en effet que l'université pourra prendre le relais.

L'UFR est favorable à une réflexion sur l'organisation des masters en Ile-de-France. Si le bénéfice attendu en terme de visibilité et de cohérence est important, en revanche les économies réalisées seraient probablement insuffisantes pour permettre de renforcer l'encadrement des formations en licence »

Concernant les effectifs en L et les CPGE : « L'UFR restera particulièrement attentive à la cohérence de l'offre L1-L2-L3. Un travail de fond vers les CPGE sera nécessaire pour augmenter en particulier le recrutement en L3 (et par voie de conséquence en M1).

La référente à l'UFR est actuellement Cécile de Hosson, directrice adjointe, en charge de la communication avec les lycées »

E. Parizot demande à ouvrir le débat sur les liens DSE/UFR pour attirer les étudiants dès le L1 jusqu'en L3. Ce débat est reporté pour les mois à venir.

Concernant le taux de réussite en L : « Notre nouveau conseil des enseignements devra discuter de ces points, en relation également avec SAPIENS pour les pratiques pédagogiques. Nous souhaitons connaître la position de l'Université concernant la possibilité d'établir une année zéro, pour la remise à niveau des nouveaux bacheliers »

Concernant MedPhy : « MedPhy est une remise à niveau intensive en physique. Cette formation est conçue pour permettre aux étudiants d'accéder à TOUTES les filières proposées par l'UFR, sans exclusive »

Concernant la mobilité : « L'UFR est très favorable à toute mesure de ce type, augmentation des CRCT et des bourses MIEM en particulier »

Concernant la recommandation de la fusion avec Chimie et STEP : « Le conseil prend acte de cette recommandation de réflexion ouverte. Il souhaite que la présidence précise sa stratégie, entre regroupement d'UFRs scientifiques internes à l'établissement et politique de rapprochement inter-établissements via les pôles »

6. Demandes de remplacement des 3 postes BIATS

En cours d'année, il y aura 3 départs de BIATSS :

- A. Lantheaume : AI mécanique MSC, parti en détachement au CNRS au 01/12/15.
- Frédéric Filaine : AI instrumentation enseignement (intervenant au M2 IPE et en physique expérimentale), recruté au LIED.
- Suyan Dong : IE informatique à APC, départ pour la DSI au 21/03/16.

MSC, APC et l'UFR demandent le renouvellement de ces 3 postes de BIATSS (pour MSC, il est demandé un poste de technicien et non d'AI). La commission des postes demande à l'UFR un classement de ces demandes de renouvellement avant le 04/02/16.

Le classement suivant est proposé : 1^{er} poste UFR, 2^{ème} ex-aequo poste APC-poste MSC.

La proposition est soumise au vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

S. Mei souligne que l'argumentaire du poste de l'APC est plus détaillé et suggère que MSC et l'UFR en fasse de même avant transmission à la commission des postes.

7. Discussion sur les nominations au CS, au CENS et au CBIATSS

L'appel à candidature aux différents conseils s'est clos le 8 janvier. Vu l'heure avancée (13h), il est décidé de simplement passer en revue le nombre de candidatures par conseil à cette séance et que la nomination proprement dite se fasse dans un prochain CUFR.

Pour le CBIATSS, il n'y a que 4 candidatures reçues. Tous les laboratoires ayant des BIATSS à l'UFR n'ont pas de candidats EC et BIATSS. Il est demandé de remobiliser les personnes dans ces laboratoires pour que le CBIATSS soit plus représentatif.

Pour le CENS, 15 candidatures ont été reçues : 1 BIATSS, 2 moniteurs et 12 EC.

S. Long informe que 5 étudiant(e)s du L2 au M2 (2 L2, 1 L3, 1 M1, 1 M2) sont intéressés à y siéger. Elle transmettra la liste à F. Gallet.

Pour le CS, 29 candidatures ont été reçues. F. Gallet précise qu'il y a un fort déséquilibre entre thématiques (en particulier les candidatures « 2 infinis » sont très nombreuses) et qu'il faudra veiller à un bon équilibrage lors des nominations.

R. Galicher demande pourquoi certains noms apparaissent à la fois dans la liste du CS et du CENS. F. Gallet précise que ce sont des personnes ayant candidaté dans les deux conseils mais qu'il n'est sans doute pas raisonnable de les nommer dans les deux. Ce sera au CUFR de décider.

8. Questions diverses - informations

F. Richard informe que la campagne de promotion pour les BIATSS est en cours. Le classement des demandes est à transmettre pour le 1^{er} février et sera donc fait par le CBIATSS actuel lors de sa prochaine réunion fixée au 28 ou 29 janvier.

V. Repain présentera un point travaux dans le bâtiment Condorcet lors du prochain CUFR.

La séance est levée à 13h15.